



FFBad

Fédération Française
de Badminton

Evolutions du Règlement Général des compétitions impactant les logiciels de compétition

Juillet 2018



Préambule

L'objet de cette note est de présenter de manière succincte aux concepteurs de logiciels de compétition les modifications apportées au règlement général des compétitions (RGC) pour la saison 2018/2019 afin que ceux-ci les intègrent à leur logiciel.

Il s'agit donc d'une information et pas d'une obligation pour les concepteurs d'intégrer ces modifications.

Important

Les modifications du RGC ne concernent que les compétitions individuelles (sauf les compétitions Promobad qui gardent une grande liberté de formules de compétition).



D'autres modifications ont été apportées au RGC mais elles ne figurent pas dans cette présentation car sans impact sur les logiciels.

Les principaux articles du Règlement Général des compétitions dont les modifications ont un impact sur les logiciels de compétitions sont les suivants :

- Article 3 Compétitions individuelles
- Annexe 11 Formats des tableaux et des compétitions
- Article 3.2.1.1 Définitions des tableaux
- Article 3.2.1.2 Nombre minimum de joueurs/paires
- Article 3.2.1.5 Ecart de cph dans un tableau
- Article 3.4.1 Classement des poules

La présentation est prévue de la manière suivante:
Affichage de l'article concerné puis explications.

Présentation

3.→ COMPETITIONS INDIVIDUELLES¶

Les formats des tableaux et l'organisation sportive des compétitions, hors Promobad, doivent respecter les caractéristiques décrites dans l'annexe 11 du présent règlement (GUI3.1A11_Formats Tableaux et Compétitions).¶

Explication

Article introductif indiquant que le choix du mode d'élimination et la formule sportive de chaque tableau hors Promobad est déterminé selon une annexe décrite ci-après.

Annexe 11 du RGC Formats des tableaux et des compétitions

Présentation

1. → FORMAT DES TABLEAUX ¶

Format de tableau possible en fonction du nombre de joueurs/paires participant. ¶
 Ne sont pas concernés par ces formats : ¶
 → Les compétitions Promobad ¶
 → Les championnats de France individuels. ¶

Nombre de joueurs/paires participant ¶	Poule de 3 ¶	Poule de 4 ¶	Poule de 5 ¶	Elimination Directe ¶	
	3 ¶	1 ¶	0 ¶	0 ¶	0 ¶
4 ¶	0 ¶	1 ¶	0 ¶		
5 ¶	0 ¶	0 ¶	1 ¶		
6 ¶	2 ¶	0 ¶	0 ¶		
7 ¶	1 ¶	1 ¶	0 ¶		
8 ¶	0 ¶	2 ¶	0 ¶		
9 ¶	3 ¶	0 ¶	0 ¶		
10 ¶	0 ¶	1 ¶	1 ¶	Possibles ¶	
	2 ¶	1 ¶	2 ¶		
11 ¶	1 ¶	2 ¶	0 ¶		
12 ¶	0 ¶	3 ¶	0 ¶		
	4 ¶	0 ¶	0 ¶		
13 à 32 ¶	Possible mais limité à 10 poules (*) ¶				
33 et plus ¶	0 ¶				Obligatoire ¶

(*) Conformément à l'article 3.2.2.5 du RGC ¶

2. → FORMATS DES COMPETITIONS ¶

Format de compétition possible (hors Promobad) en fonction du nombre de joueurs/paires participant ¶
 → Simple élimination avec gestion de la petite finale ou pas ¶
 → Poule vers simple élimination avec gestion de la petite finale ou pas ¶
 → Poule unique (3, 4 ou 5 joueurs/paires) ¶
 → Qualifications vers simple élimination, celles-ci pouvant prendre la forme de poules ou de simple élimination ¶
 → Compétitions par équipes ¶
 → Championnats Interclubs. ¶

Annexe 11 du RGC Formats des tableaux et des compétitions

Explication

Hors championnats de France individuels et compétitions Promobad, les formats d'élimination des tableaux sont limités aux choix permis par le tableau.

Exemples:

- 10 inscrits = soit 2 poules de 5, soit 2 poules de 3 et une poule de 4, soit élimination directe;
- 35 inscrits = élimination directe obligatoire.

La liste des formules de tableaux possibles est limitée à celle de l'article 2.

Par exemple, un tableau de plusieurs poules qualificatives non suivi d'un tableau final n'est pas autorisé de même qu'un tableau de plusieurs poules qualificatives suivi d'un tableau de plusieurs poules finales.

Présentation

3.2.1.1. Le niveau des tableaux peut être défini par référence aux séries du classement fédéral (par exemple tableau ouvert aux joueurs N, aux joueurs R4 et en dessous, etc.) ou selon le rang fédéral ou la cote FFBaD (par exemple tableau ouvert aux joueurs de 32 à 128 points). ¶

Explication

Possibilité de définir chaque tableau selon:

- Le classement des joueurs
- Leur rang
- Leur cote FFBaD

Présentation

3.2.1.2. Le nombre minimum de joueurs/paires pour constituer un tableau est en principe de :

- 8 pour un tableau d'élimination directe ;
- 6 pour des phases éliminatoires en poules ;
- 3 pour une poule unique.

Explication

La taille minimum pour une poule unique passe de 4 à 3 et le tableau peut être maintenu sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'accord des joueurs comme c'était le cas auparavant.

Présentation

3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure ou égale à 128 (R5).¶

Cas particulier: si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).¶

Explication

Règle mise en place pour avoir des tableaux plus homogènes et plus attrayants pour les participants.

NB Cette règle ne s'applique pas dans le cas des championnats individuels (nationaux, régionaux et départementaux).

Règle qui peut être mise en place dans les logiciels sous forme d'une alerte pour l'organisateur.

Présentation

3.4.1. → Classement des poules ¶

Le classement des poules est établi de la manière suivante : ¶

→ Les joueurs (ou paires) sont d'abord classés selon le résultat d'ensemble de leurs matches, selon le barème suivant : ¶

- victoire : +1 point ¶
- défaite : 0 point ¶
- forfait : -1 point ¶

→ En cas d'égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux. ¶

→ En cas d'égalité entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et perdus. ¶

→ S'il en résulte une égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux. ¶

→ Si l'égalité persiste entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice des points gagnés et perdus. ¶

→ En dernier ressort, les joueurs à égalité sont départagés au bénéfice de l'âge (l'avantage étant accordé au plus jeune, sauf dans la catégorie des vétérans). ¶

A noter que le classement dans une poule ne peut en aucun cas servir pour l'organisation d'une nouvelle phase sous forme de poules. ¶

Explication

Rappel du fait qu'un tableau ne peut pas être organisé en poules suivies d'autres poules.

La version complète du règlement général des compétitions version 2018/2019 est téléchargeable à l'adresse

<http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/saison-2018-2019/>



Pour toute question:

Contactez le support technique

<http://support.ffbad.org>

Rubrique Informatique (Pb Accès, Logiciels,...)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07